

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AJACCIO**

Le 25 mars 2024 à 18 h 00, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 15 mars 2024 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Stéphane Sbraggia, Le Maire.

Etaient présents : Stéphane Sbraggia, Alexandre Farina, Caroline Corticchiato, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Christophe Mondoloni, Dominique Carlotti, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, Antoine Casanova, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Paul Mancini, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Sébastien Deliperi, Marine Ponzevera, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom : Stéphane Vannucci pouvoir à Nicole Ottavy, Jacques Billard pouvoir à Pierre Pugliesi, Annie Sichi pouvoir à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Aurélia Massei pouvoir à Charles Voglimacci, Ginou Battini-Lesueur pouvoir à Simone Guerrini, Isabelle Jeanne pouvoir à Camille Bernard, Philippe Kervella pouvoir à Annie Costa-Nivaggioli, Laetitia Maroccu pouvoir à David Frau, Antoine Cuttoli pouvoir à Christian Bacci, Laurent Marcangeli pouvoir à Stéphane Sbraggia, Pierre-Laurent Audisio pouvoir à Marine Schinto,

Etaient absents : Laetitia Maroccu, Basiliu Moretti, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Isabelle Feliciaggi, Jean-Michel Simon, Basile Paoli, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20240325-2024_045-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/04/2024

Publication : 10/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 25 mars 2024
Délibération N° 2024/045
**Adoption du budget primitif de l'exercice 2024 du budget
annexe du stationnement**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Deuxième exercice budgétaire répondant à la nomenclature budgétaire et comptable M57, le projet de budget primitif du budget annexe du stationnement pour l'exercice 2024 s'élève à la somme de 1 703 637 euros se décomposant comme suit :

- Section Fonctionnement : 1 610 637 euros
- Section Investissement : 93 000 euros

Les données suivantes comprennent l'intégralité des mouvements, c'est-à-dire opérations réelles et opérations d'ordre de l'exercice :

Section Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 011	Charges à caractère général	256 500,00 €	Chap. 70	Prod. services, domaine, ventes	1 610 622,00 €
Chap. 012	Frais de personnel et frais assimilés	1 075 000,00 €	Chap. 75	Autres produits de gestion courante	15,00 €
Chap. 65	Autres charges de gestion courante	165 517,00 €			
Chap. 66	Charges financières	27 000,00 €			
Total Dépenses réelles		1 524 017,00 €	Total Recettes réelles		1 610 637,00 €
Chap. 023	Virement à la section investissement	64 620,00 €			
Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	22 000,00 €			
Total Dépenses		1 610 637,00 €	Total Recettes		1 610 637,00 €

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 16	Emprunts et dettes assimilées	48 000,00 €	Chap. 10	Dotations, fonds divers et réserves	6 380,00 €
Chap. 20	Immobilisations incorporelles	5 000,00 €			
Chap. 21	Immobilisations corporelles	40 000,00 €			
Total Dépenses réelles		93 000,00 €	Total Recettes réelles		6 380,00 €
			Chap. 021	Virement de la section de fonctionnement	64 620,00 €
			Chap. 040	Opérations d'ordre entre sections	22 000,00 €

Total Dépenses	93 000,00 €	Total Recettes	93 000,00 €
-----------------------	------------------------	-----------------------	--------------------

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le budget primitif 2024 du budget annexe du stationnement de la commune d'Ajaccio.
D'autoriser le maire à procéder à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Monsieur Pierre Pugliesi, Adjoint délégué
et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale en date du 25 mars 2024 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe du Stationnement ;
Vu la délibération 2021/349 du 20 décembre 2021 concernant l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023 ;
Vu la délibération 2023/002 du 1^{er} février 2023 concernant l'adoption du règlement budgétaire et financier ;
Vu la délibération 2024/001 du 26 janvier 2024 concernant le débat d'orientation budgétaire 2024 ;
Vu la maquette financière et le rapport présentés par l'Adjoint au Maire délégué aux finances ;
Considérant que le projet de budget primitif 2024 constate les principes de l'équilibre en recettes et dépenses.

APPROUVE

Le budget primitif 2024 du budget annexe du stationnement de la commune d'Ajaccio.

AUTORISE

le Maire à procéder à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

VOTE

Par 38 voix Pour, 3 voix Contre.

Votes contre : Danielle Antonini, Jean-François Casalta, Julia Tiberi.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

Secrétaire de séance

Marine SCHINTO




POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Stéphane SBRAGGIA

